

CHEQUE
SPORT30€ de réduction
pour l'adhésion à une activité sportive en club
Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

À remettre au comité ou à l'association partenaire du dispositif.
Valable pour 1 élève en classe de 6^{ème} dans un établissement public tarn-et-garonnais pour l'année scolaire 2026/2027.
Ce chèque est ni cessible, ni encaissable de quelque manière que ce soit.

Conseil départemental
TARN-ET-GARONNE

Montauban, le 26 août 2026.

Mesdames et Messieurs les Parents d'élèves

Chers Parents d'élèves,

Labellisé « Terre de Jeux 2024 » depuis décembre 2020, le Département s'est engagé à promouvoir et valoriser la pratique sportive auprès des Tarn-et-Garonnais.

Depuis septembre 2023, le Conseil départemental a mis en place **une aide de 30 € par élève Tarn-et-Garonnais en classe de 6^{ème} au sein des collèges publics**, afin de soutenir le développement du nombre des licences sportives auprès du public jeune.

Pour cette année scolaire 2026-2027, mes collègues et moi-même avons décidé de reconduire l'opération et de l'élargir aux élèves de 6^{ème} des collèges privés.

L'établissement scolaire distribuera à votre enfant un chèque vierge dès cette rentrée scolaire, à remplir par vos soins (**nom, prénom, date de naissance, nom du collège et numéro de classe**).

Vous pourrez ensuite l'utiliser auprès des clubs adhérents au dispositif, dont vous trouverez la liste sur le site du Conseil départemental <https://www.tarnetgaronne.fr/jeunesse-education>.

Espérant promouvoir et développer la pratique sportive de vos enfants, je vous prie d'agréer, Chers Parents, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,


Jean-Claude BERTELLI